

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le règlement n°2019/085, de la commission du 13 décembre 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'Union,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L501-2 et L501-3,

Vu la délibération n° 11 du 10 février 2024 relative à l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SROE2 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise MON SPA,

le 29 février 2024,

Vu l'avis émis de la commission mise en place du 8 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que la société profite à travers ce projet de transformation numérique le soutien financier de la collectivité de son territoire, acquiesce une stratégie avec module d'accompagnement et de prise de rôle afin de gagner en visibilité et d'améliorer l'expérience utilisateur,

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette dernière ne pouvant être supérieure à 20 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 3 950,83 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 20 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 3 950,83 50% = 1 975,41 €

D É C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise MON SPA, dont le siège est situé au 71 rue Pierre et Marie Cune,

12 000 Limoges une aide financière d'un montant maximal de 1 975,41 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise MON SPA, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 22 mai 2024.

Le Président de Limoges Métropole,



Accusé de réception - Réception de l'acte
du 20/05/2024 à 10h00
Cet acte est communiqué en copie au
Cet acte est communiqué en copie au

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - MON SPA

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2024



DEC_ECO_25538_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_MON_SPA.pdf
(.pdf, 76,8 Ko)



TÉLÉCHARGER